

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2018.10.16-002 - Cession de la parcelle cadastrée BE 84 au profit de Bordeaux Métropole.

L'an deux mil dix huit, le seize octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2018

PREFECTURE
DE GIRONDE
25 OCT. 2018
Bureau du Courrier

Monsieur François BARLAND a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	DERVIEUX Benjamin
MAUREL Daniel		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
BARLAND François	X		
PONS Annie	X		
MARCHETTI Jacques	X		
CHAMBAUD Michel	X	X	
DUPUY Pauline	X	X	
SAINT-GERARD Christiane	X		
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2018.10.16-002 - Cession de la parcelle cadastrée BE 84 au profit de Bordeaux Métropole.

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel SEINTIGNAN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis des Domaines ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme / Patrimoine / Travaux / Bâtiments en date du 2 octobre 2018 ;
- Considérant la proposition formulée par Bordeaux Métropole le 31 juillet 2018 d'acquérir la parcelle cadastrée BE 84 ;

L'aménagement de la rue des Ardillères est inscrit au contrat de co-développement entre Bordeaux Métropole et la ville de Parempuyre. Il vise d'une part à améliorer les conditions de circulation et d'autre part à assurer un meilleur cadre de vie des riverains et usagers sur cet axe en apportant des réponses en matière de qualité des espaces publics, de fonctionnalité et de sécurité.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole sollicite de la Ville la cession de la parcelle cadastrée BE 84, située rue des Ardillères. Cette cession contribuera aux travaux d'élargissement et de renforcement de la chaussée. La superficie totale de cette parcelle représente 742 m². Cet aménagement répondant à un besoin d'utilité publique, la cession s'entendra à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la cession au profit de Bordeaux Métropole de la parcelle BE 84 à l'euro symbolique pour une superficie totale de 742 m² afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Ardillères.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel SEINTIGNAN

Après en avoir délibéré

Pour : 28

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- ✚ **Décide** de céder à Bordeaux Métropole la parcelle BE 84 à l'euro symbolique pour une superficie totale de 742 m² afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Ardillères.
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à signer l'acte de cession ainsi que tout document y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 16 octobre 2018



Béatrice de François

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
208 Rue Fernand Audeguil
33000 BORDEAUX
Balf : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone secrétariat : 05 56 00 13 55

BORDEAUX, le 11 octobre 2018

POUR NOUS JOINDRE :
Affaire suivie par : Christelle POITEVIN
Téléphone : 05.56.00.13.59
Responsable du service : Laurent KOHLER
Téléphone : 05.56.00.13.63
Adjoint du service : Bruno BENEDETTO
Téléphone : 05.56.00.13.60
Nos réf. : 2018-33312V3393

Monsieur le Maire de Parempuyre

PREFECTURE
DE .GIRONDE
25 OCT. 2018
Bureau du Courrier

Objet : Demande d'avis domanial
Affaire suivie par : Cécile MAILLARD

Monsieur le Maire,

Vous avez, en date 8 octobre 2018, sollicité un avis domanial pour une opération de cession de voirie située en emplacement réservé « élargissement de la rue des Ardilières ; bénéficiaire Bordeaux Métropole ». Cette emprise, d'une contenance de 472 m², est cadastrée section BE n°84.

Je vous informe que les cessions sont analysées comme des transferts de charges. En conséquence, une transaction à l'euro symbolique peut être effectuée.

Eu égard à la nature de cette opération, le présent avis domanial bénéficie d'une durée de validité permanente, sauf en cas d'évolution législative ou réglementaire des conditions de saisine du Domaine.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques
et par délégation,



Christelle POITEVIN
Inspecteur des Finances publiques

